

Règlement du Vide grenier de LAILLE du Dimanche 09 Juin 2019 (Centre Bourg)

1) ORGANISATEURS

Le vide grenier, organisé par le Comité des Fêtes de LAILLE est réservé aux particuliers.

La vente par des enfants est autorisée sous la responsabilité parentale.

Cependant, 2 professionnels vendant exclusivement des confiseries, des barba papa, des glaces, seront éventuellement acceptés, sous réserve d'en demander l'autorisation à la Mairie et aux organisateurs auparavant : leur emplacement sera autorisé au lieu que lui indiqueront les organisateurs en accord avec la Mairie.

2) TARIFICATION

1€50 le mètre/linaire pour les particuliers (Maxi 5M)

5€00 le mètre/linaire pour les professionnels (Confiserie, chichis.... uniquement)

Le paiement de la somme due, s'effectuera, lors du passage des membres du Comité des Fêtes en complétant, le bordereau d'inscription demandé (**prévoir une pièce d'identité**), ainsi que l'attestation sur l'honneur dûment remplie et signée pour les particuliers. (2 manifestations dans l'année civile).

Chaque bordereau sera ensuite, accolé sur un registre paraphé par la Mairie, puis envoyé en Préfecture.

3) EMPLACEMENTS ET INSTALLATION

L'installation des exposants est à **partir de 05h00 jusqu'à 08h00 par les membres du Comité des Fêtes de LAILLE.**

Cependant, si des exposants s'installent avant l'horaire prévu, une pénalité financière leur sera demandée à régler immédiatement. Si les exposants refusent de régler leur pénalité, ils seront dans l'obligation de quitter l'emplacement pris, **sans accord**, dans les plus brefs délais

Fermeture de l'enceinte du vide grenier par des barrières, après cet horaire.

Toutefois, après 08h00, il est toujours possible pour les exposants de s'installer, mais les véhicules ne seront plus autorisés à rentrer.

Les emplacements sont libres, les exposants ont le choix de l'emplacement désiré par ordre d'arrivée.

Les véhicules devront être retirés (à l'exception de certaines demandes faites par les exposants auparavant et sous l'accord des organisateurs) et garés sur les parkings prévus à cet effet.

A la fin de la journée, **après 18h00**, les véhicules circulant, seront très vigilants, lors de leur départ, étant donné, que des personnes seront toujours présentes dans l'enceinte du vide grenier.

4) RESPONSABILITE

Les exposants s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagés. **La vente d'armes est strictement interdite sur les stands des exposants.**

De même, ils sont responsables des dommages qu'ils pourraient éventuellement occasionnés (dégradation de matériel de la voie publique...). Ils doivent être couverts par leur propre assurance.

Les organisateurs ne sont en aucun cas, tenus responsables des vols, des casses ou tout autre détérioration quelqu'en soit la nature.

Les organisateurs se dégagent également de toute responsabilité en cas d'accidents corporels ou matériels.

5) RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande de renseignements complémentaires : 06 29 98 69 77

6) ACCEPTATION DU REGLEMENT

Ce présent règlement a été établi par l'Association « Comite des Fêtes de LAILLE »

La présence des exposants à ce vide grenier implique l'acceptation de ce règlement.

Il est consultable à la Mairie de LAILLE

Copie : Mr Le Maire, Police Municipale, Gendarmerie de Guichen